ISSN 2368-8866

Finances Québec

BULLETIN D'INFORMATION

5 novembre 2026 2026-7

Harmonisation avec certaines mesures fiscales en matière de taxes de vente proposées dans le budget fédéral du 5 novembre 2026

Le 5 novembre 2026, le ministre des Finances du Canada a présenté le budget de 2026 du gouvernement fédéral. À cette occasion, il a déposé à la Chambre des communes des renseignements supplémentaires décrivant chacune des mesures fiscales proposées dans le budget, ainsi que des avis de motion de voies et moyens visant à modifier la législation et la réglementation fiscales fédérales y afférentes[1].

Les modifications proposées font présentement l'objet d'analyses au ministère des Finances du Québec, et les décisions d'harmonisation à leur égard seront annoncées ultérieurement.

Il est toutefois possible d'annoncer dès aujourd'hui que, compte tenu du principe général d'harmonisation du régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) avec celui de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), des modifications seront apportées au régime de la TVQ afin qu'y soient intégrées, en les adaptant en fonction de ses principes généraux et en tenant compte de ses particularités et du contexte québécois dans lequel s'inscrit la TVQ, les mesures fédérales proposées portant sur le traitement des services de massothérapie et des appareils de thérapie par champs électriques alternatifs.

❑ Date d'application

Les modifications du régime de la TVQ ne seront adoptées qu'après la sanction de toute loi fédérale donnant suite à ces mesures, en tenant compte des modifications techniques qui pourront y être apportées avant la sanction. En outre, elles seront applicables à compter des mêmes dates que celles retenues pour l'application des mesures fédérales avec lesquelles elles s'harmonisent.

Pour toute information concernant ce bulletin d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser au secteur du droit fiscal, de l'optimisation des revenus et des politiques locales et autochtones, à l'adresse courriel secteurdudroitfiscaletdelafiscalite@finances.gouv.qc.ca.

Les versions française et anglaise du présent bulletin sont disponibles sur la plateforme gouvernementale Québec.ca.

1 MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Budget 2026 – Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*, [En ligne], 5 novembre 2026, [https://budget.canada.ca/2026/report-rapport/tm-mf-fr.html].